

Filière TS

L'accord ne s'applique pas !

Le CCE et les organisations syndicales ont été consultés lors de la réunion du 15 avril 2010 sur le projet d'accord relatif à la filière TS.

Le texte présenté ce jour a **largement évolué depuis l'origine**. La négociation a permis de faire progresser le texte initial qui était loin de répondre aux aspirations des salariés de cette filière. Des points forts ont été obtenus, dont les plus significatifs sont :

- Le maintien des salariés de la filière dans ASF ;
- La prise en compte de la polyvalence qui jusqu'à maintenant se mettait en place « en catimini » sans être reconnue à sa juste valeur. Elle est fixée pour les TMO à 10% sur deux domaines et 12,5% sur trois domaines intégrés dans le salaire de base ;
- L'augmentation de 10% du salaire de base pour les Techniciens des Centres Support et les Techniciens Méthode et Qualité ;
- Pas de baisse du nombre d'astreintes à titre individuel ;
- L'intégration d'un programme de formation à la hauteur des enjeux ;
- Une commission de suivi spécifique.

La CFDT a encore récemment proposé et obtenu une clarification de pure forme dans la rédaction de certains points.

Pour autant, nous n'avons pas été convaincus par la pertinence du rallongement des plages horaires journalières et encore moins celle du travail de quelques samedis ou jours fériés.

Nous avons décidé de signer cet accord non pas parce que nous n'avons pas d'autre choix mais bien parce qu'il permet de sécuriser les emplois de la filière technique et de garantir son internalisation dans l'entreprise.

La direction souhaitait un accord unanime. Incroyable !

La CFDT a **contesté ce principe et a accusé l'entreprise de chercher un prétexte** pour imposer ses mesures unilatérales !

Après d'âpres discussions, la direction a changé d'avis et a accepté le principe d'un accord majoritaire [plus de 50% aux dernières élections].

Seules la CFDT et la CGC ont déclaré vouloir signer cet accord sur les bases des dernières avancées. Ce dernier n'est donc malheureusement pas validé et dans ces conditions la direction annonce qu'elle réorganisera la filière à son gré et sans contreparties dès le 1^{er} mai 2010.